

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_013

Action 1.4 du Papi d'intention du Tarn-amont (interventions scolaires)

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'action 1.4 « Intervenir auprès des scolaires » est inscrite au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, labellisé en novembre 2018, et doit être lancée courant 2019.

Le président présente l'opération et rappelle l'intérêt de proposer aux écoles primaires du bassin versant du Tarn-amont des animations pédagogiques sur le thème des crues et des inondations, afin de sensibiliser les enfants aux bons comportements face aux risques mais aussi de développer leur connaissance des rivières, notamment du rôle des crues.

Cette action du Papi entre dans le cadre plus général des interventions scolaires proposées aux écoles du bassin versant du Tarn-amont par le biais du contrat de rivière. Ainsi, dans le programme pédagogique du contrat de rivière sur l'année scolaire 2019-2020, l'accent sera mis sur le volet « crues et inondations », notamment auprès des écoles des communes couvertes par un PPRI, qui bénéficient d'une subvention de l'État.

Sur la base de la programmation pré-établie, le montant prévisionnel de l'action est le suivant :

- Achat de matériel pédagogique : 666,67 € HT, 800,00 € TTC ;
 - Demi-journées d'intervention : 10 000,00 € HT, 12 000,00 € TTC ;
- Total : **10 666,67 € HT, 12 800,00 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- État (FPRNM) : 6 400,00 € (50% du TTC) ;
- Région Occitanie : 2 560,00 € (20% du TTC) ;
- Autofinancement : 3 840,00 € (30%) ;

Total : 12 800,00 €.

L'autofinancement sera réparti selon les modalités de calcul définies pour les actions de type 1 c'est-à-dire à 100% sur l'ensemble des membres du SMBVTA selon la clé de répartition votée par délibération DE_2018_041 le 15 mai 2018 :

• CC MGC :	1 866,80 € ;	• CC ALCT :	126,67 € ;
• CC GCC :	1 004,47 € ;	• CC SARSV :	208,68 € ;
• CC CACTS :	219,68 € ;	• CC LP :	67,03 € ;
• CC LV :	346,67 € ;	Total :	3 840,00 €.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

Autorise le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/02/2019
et publié ou notifié
le 15/02/2019